

Montréal, le 17 décembre 2010

Par courriel

**À : M^e Éric Fraser
Demandeurs de statut d'intervenant**

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement
2011-2020 du Distributeur
Dossier de la Régie : R-3748-2010**

À la suite de la correspondance du 16 décembre 2010 d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur), la formation de régisseurs chargée de l'étude du dossier mentionné en titre me prie de vous informer de ce qui suit.

La Régie accueille la demande de délai du Distributeur pour commenter les demandes de statut d'intervenant. En conséquence, elle modifie comme suit l'échéancier fixé par la décision D-2010-146 :

22 décembre 2010 à 12 h : date limite pour le dépôt des commentaires du Distributeur sur les demandes d'intervention;

6 janvier 2011 à 12 h : date limite pour le dépôt, le cas échéant, des répliques des intéressés aux commentaires du Distributeur.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Andrée Simard, pour :

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as